

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec (arrondissement Sainte-Foy-Sillery), à 17 h, le 22 avril 2004.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2004-32

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbaux des séances tenues les 25 mars et 1^{er} avril 2004

Résolution n° C-2004-33

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues les 25 mars et 1^{er} avril 2004.

Adoptée

Dépôt des états financiers 2003 et du rapport du vérificateur

Résolution n° C-2004-34

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année financière 2003.

De transmettre au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ainsi qu'aux municipalités de la CMQ le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2003.

Référence: Mémoire du 15 avril 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Présentation du site Internet de la CMQ

Résolution n° C-2004-35

Sur proposition de M. Jean-Paul L'Allier, président, il est unanimement appuyé et résolu :

De prendre acte de la réalisation et de la mise en ligne du site Internet de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence: Mémoire du 14 avril 2004
Responsable: Communications et consultations

Adoptée

Avis de la CMQ/ Modification au schéma d'aménagement de la Ville de Québec

Résolution n° C-2004-36

Sur proposition de M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'émettre un avis favorable au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, relativement au règlement R.V.Q. 602 de la Ville de Québec modifiant le schéma d'aménagement.

Référence: Mémoire du 8 avril 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Rapport 2004 sur la qualité de vie dans les municipalités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités

Résolution n° C-2004-37

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du « Rapport sur les faits saillants 2004 – La qualité de vie dans les municipalités » de la Fédération canadienne des municipalités.

Référence: Mémoire du 16 avril 2004
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2004-38

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 04-04 en date du 22 avril 2004 contenant les points suivants :

1. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif du 26 février 2004.
2. Lettre datée du 18 mars 2004 du directeur de cabinet du ministre des Finances adressée au président accusant réception de la lettre du 15 mars 2004 et du document *Création d'un fonds métropolitain pour la mise en valeur des rives du Saint-Laurent*.

3. Lettre datée du 29 mars 2004 du président adressée à la ministre de la Culture et des Communications du Québec faisant suite à la recommandation de la CMQ pour renouveler le mandat de monsieur Claude Pinault à titre de membre du conseil d'administration du Musée national des Beaux-Arts du Québec.
4. Lettre datée du 29 mars 2004 du président adressée à la ministre de la Culture et des Communications du Québec recommandant monsieur André Moisan, architecte de Québec, pour agir à titre de membre du conseil d'administration du Musée de la Civilisation.
5. Lettre datée du 2 avril 2004 de l'attaché politique du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2004-22 – Modification à la Loi de la CMQ relativement au quorum.
6. Lettre datée du 5 avril 2004 du directeur de cabinet de la ministre de la Culture et des Communications adressée au président accusant réception de la correspondance du 29 mars recommandant monsieur Claude Pinault pour siéger au conseil d'administration du Musée national des Beaux-Arts du Québec.
7. Lettre datée du 5 avril 2004 du président adressée au préfet de la MRC de Portneuf concernant un avis de la CMQ au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir sur le règlement 265 de la MRC de Portneuf.
8. Lettre datée du 5 avril 2004 du président adressée au préfet de la MRC de la Nouvelle-Beauce concernant un avis de la CMQ au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir sur le règlement 198-01-2004 de la MRC de la Nouvelle-Beauce.
9. Lettre du président datée du 2 avril 2004 adressée à monsieur Alain Juneau président de l'UPA de Québec / Jacques-Cartier relativement au Règlement de contrôle intérimaire sur la production agricole (RCI 2003-10).
10. Liste du secrétaire-trésorier des factures de plus de 2000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour la période du 1^{er} janvier au 18 mars 2004.

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Période d'intervention des membres du Conseil

Période de questions du public

Question de monsieur Marcel Labrie, résident de la Ville de Lévis, au sujet du RCI métropolitain et du territoire agricole de Lévis.

Les représentants de la Ville de Lévis, madame Danielle Roy-Marinelli et messieurs André Hamel et Alain Lemaire quittent la rencontre.

Gestion des matières résiduelles / Études sur le compostage

Résolution n° C-2004-39

Sur proposition de M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'autoriser la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à réaliser des études portant sur le marché régional du compost ainsi que sur le mode de gestion optimal d'un centre régional de compostage, et à dépenser à cette fin une somme de 100 000 \$.

D'accepter la facturation à la Ville de Québec, aux MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, du coût de ces études réparti en fonction de leur potentiel fiscal 2004.

Référence: Mémoire du 16 avril 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier et coordonnatrice au PGMR

Adoptée

Gestion des matières résiduelles / Commentaires de la CMQ sur un projet de règlement du gouvernement du Québec

Résolution n° C-2004-40

Sur proposition de M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De préparer et de déposer au ministre de l'Environnement le commentaire de la CMQ sur le projet de règlement du gouvernement du Québec relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles, le tout selon les avis mentionnés au mémoire du 16 avril 2004 de la coordonnatrice au PGMR.

Référence: Mémoire du 16 avril 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier et coordonnatrice au PGMR

Adoptée

Levée de la séance

Résolution n° C-2004-41

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE